

AH.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-404 DU 20 AOUT 1999

Autorisant Mademoiselle AKOGBETO Clémence
à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la nationalité dahoméenne
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juillet 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu le Décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu la requête de Mademoiselle AKOGBETO Clémence et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juillet 1999 ;

DECRETE :

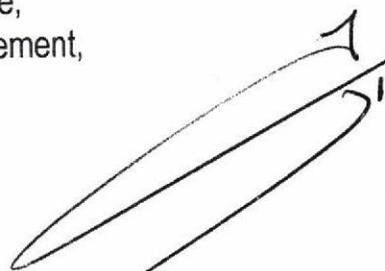
Article 1^{er}.- Mademoiselle AKOGBETO Clémence, née le 26 mars 1962 à Libreville (GABON) est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent Décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée AKOGBETO Clémence, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération



Kolawolé A. IDJI.-

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN

Ampliations : PR 6 CC 4 SGG 2 CS 1 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 15
DEPARTEMENT 6 DCCT 21 GCONB 2 FASJEP-UNB-ENA 3 DAN 5 INTERESSE 1
AMBASSADE DU BENIN/GABON 4 JORB -DACP 2.